



Procès-verbal de la réunion régulière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 1^{er} juin 2015 de 9 h 10 à 9 h 55.

SONT PRÉSENTS : M. Stéphane Germain, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M^{me} Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
Mme Lorraine Moar, directrice générale en remplacement
M^{me} Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M. Gilbert Dominique, chef (représentations)
M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef (représentations)
M. Charles-Édouard Verreault (9 h 35 à 9 h 45)
M^{me} Louise Nepton, directrice générale

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Réunion régulière du 11 mai 2015
 - 3.2 Réunion spéciale du 14 mai 2015
 - 3.3 Réunion spéciale du 22 mai 2015
 - 3.4 Réunion spéciale du 27 mai 2015
4. Infrastructures
 - 4.1 Vente de la propriété 1707, rue Ouiatchouan - Maison des religieuses
 - 4.2 Reprise de possession du bâtiment, 64, rue Uapakalu
5. Santé et mieux-être collectif (10 h 30 à 11 h / 30 minutes)
 - 5.1 Protocole d'entente pour la réalisation d'un stage préclinique en communauté des Premières Nations et Inuits
6. Éducation et main d'œuvre
 - 6.1 Transport scolaire
7. Ressources humaines et technologiques
 - 7.1 Politique des conditions de travail

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

8. Bureau du développement de l'autonomie gouvernementale
 - 8.1 Chasse Réserve faunique des Laurentides
9. Ressources matérielles et financières
 - 9.1 Entente de financement – Programme de réussite des étudiants des Premières Nations (CEPN)
10. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET MOMENT DE RÉFLEXION

M. Gilbert Dominique et M^{me} Marjolaine Étienne sont absents afin d'assister à des activités de représentations. En l'absence du Chef Dominique, M. Stéphane Germain assume la présidence de la réunion. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

Les personnes présentes prennent un moment de réflexion avant de débiter la rencontre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Stéphane Germain procède à la lecture de l'ordre du jour.

Proposé par M^{me} Julie Rousseau
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault
Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE 11 MAI 2015

Proposé par M. Jonathan Germain
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité

3.2 RÉUNION SPÉCIALE DU 14 MAI 2015

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

3.3 RÉUNION SPÉCIALE DU 22 MAI 2015

Proposé par M^{me} Julie Rousseau
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

3.4 RÉUNION SPÉCIALE DU 27 MAI 2015

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

4. INFRASTRUCTURES

4.1 VENTE DE LA PROPRIÉTÉ DU 1707, RUE OUIATCHOUAN – MAISON DES RELIGIEUSES

M. Jonathan Germain fait une introduction du dossier et soumet la proposition suivante :

RÉSOLUTION N° 6086

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientations et priorités d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE le bail de location avec la Congrégation des Sœurs Notre-Dame du Bon Conseil arrive à échéance et ne sera pas reconduit, à leur demande;

CONSIDÉRANT QUE la vente, par appel d'offres, de la propriété permettra à une famille d'accéder à une propriété.

IL EST RÉSOLU de procéder à la vente par appel d'offres de la propriété du 1707, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh dès la fin du contrat de location;



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de transférer les revenus de cette vente dans le fond d'immobilisation pour réaliser les projets priorisés au plan d'immobilisation;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de désigner la direction – Travaux publics et habitation, pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

4.2 REPRISE DE POSSESSION DU BÂTIMENT, 64, RUE UPAKALU – CLUB KATERI (FADOQ)

M. Jonathan Germain fait une introduction du dossier et soumet la proposition suivante :

RÉSOLUTION N° 6087

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientations et priorités d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientation et priorité de reconnaître et de soutenir les entreprises d'économie sociale;

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et le Club FADOQ a pris fin le 1^{er} mai 2015, et ce, à la demande de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a repris possession du bâtiment qui était occupé par le Club FADOQ Kateri depuis 1992;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Ushkui est actuellement situé dans le même bâtiment que le Café jeunesse et la Maison des jeunes, ce qui limite les heures d'ouverture en raison des clientèles différentes;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Ushkui est un lieu de création de réseaux sociaux qui vise à briser l'isolement, développer l'entraide et favoriser de saines habitudes de vie chez les adultes vivant en situation d'itinérance;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Ushkui offre animation, écoute, accompagnement et référence, à travers des activités ludiques, sportives, sociales, créatives et culturelles;

CONSIDÉRANT QUE le sous-sol du 64, rue Uapakalu à Mashteuiatsh répond au besoin de la direction – Santé et mieux-être collectif afin d'accueillir le Carrefour Ushkui et le travailleur de proximité;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est disponible et accessible et permettra de prolonger les heures d'ouverture du service;

CONSIDÉRANT QUE le rez-de-chaussée du bâtiment est aménagé en salle locative et continuera d'être offerte en location à la population selon une grille tarifaire et priorisant les organismes communautaires.

IL EST RÉSOLU de localiser le service du Carrefour Ushkui au sous-sol du 64, rue Uapakalu à Mashteuiatsh et d'offrir en location la salle du rez-de-chaussée;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater la direction – Santé et mieux-être collectif pour la gestion de ce bâtiment.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

5. SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE COLLECTIF

5.1 PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA RÉALISATION D'UN STAGE PRÉCLINIQUE EN COMMUNAUTÉ DES PREMIÈRES NATIONS ET INUITS

M. Patrick Courtois fait une introduction du dossier et soumet la proposition suivante :

RÉSOLUTION N° 6088

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, considère important de soutenir les organisations sous sa gouverne et celles sous la gouverne des Premières Nations;



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec Labrador (CSSSPNQL) est une organisation qui soutient Pekuakamiulnuatsh Takuhikan en matière de santé et services sociaux des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE les quatre facultés de médecine de la province de Québec ont exprimé le désir de donner l'opportunité à leurs étudiants de faire un stage préclinique dans les communautés des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur provincial du Programme des facultés de médecine a reçu le mandat d'ouvrir des places de stage en communauté accessibles à l'ensemble des étudiants des quatre facultés de médecine de la province de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté aux directeurs santé des communautés d'Opitciwan, Manawan, Wemotaci, Mashteuiatsh, Wendake, Odanak, Eagle Village, Timiskaming, Kitcisakik, Lac Simon et Pikogan, ainsi qu'au Centre d'amitié autochtone de Val d'Or;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente de principe intitulée « *Protocole d'entente pour la réalisation d'un stage préclinique en communauté Premières Nations et Inuit* » doit être signée entre la CSSSPNQL et le Centre de santé de la communauté de Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT QUE chacune des parties impliquées a des devoirs et responsabilités clairement indiqués dans le texte de l'entente tripartite;

CONSIDÉRANT QUE la direction-Santé et mieux-être collectif accepte d'accueillir deux étudiants pour une durée de quatre semaines pendant l'été 2015.

IL EST RÉSOLU de mandater la direction-Santé et mieux-être collectif à signer le protocole d'entente en son nom et à réaliser les opérations relatives à la bonne marche de ce même projet.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité



6. ÉDUCATION ET MAIN-D'OEUVRE

6.1 TRANSPORT SCOLAIRE

M. Charles-Édouard Verreault quitte la rencontre pour ce sujet considérant son lien de parenté direct avec un employé de l'entreprise concernée.

M^{me} Julie Rousseau fait une introduction du dossier et soumet la proposition suivante :

RÉSOLUTION N° 6089

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, tient à s'assurer d'une saine gestion et d'une transparence dans la gestion de ses avoirs;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Politique d'acquisition de biens et de services*, un processus d'appel d'offres sur invitation pour les services de transport scolaire a été complété;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la grille de délégation d'autorité de gestion, les appels d'offres supérieurs à 100 000 \$ requièrent l'approbation du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Autobus Gill 2015 a répondu aux critères de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'UN contrat de cinq ans permet à l'organisation de réaliser de plus grandes économies, de budgéter les coûts sur une plus longue période et d'obtenir une meilleure prestation de services;

IL EST RÉSOLU d'accorder le contrat n° 2015-008(5) d'une durée de cinq ans, soit du 15 août 2015 au 30 juin 2020, à l'entreprise Autobus Gill 2015 pour un montant de 1 096 731 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la direction – École Amishk à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

7. RESSOURCES HUMAINES ET TECHNOLOGIQUES

M. Charles-Édouard Verreault est de retour à la réunion.

7.1 POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

M. Stéphane Germain fait une introduction du dossier et soumet la proposition suivante :

RÉSOLUTION N° 6090

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientations et priorités d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté une *Politique des conditions de travail* qui vise une équité de traitement pour l'ensemble des employés de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE des difficultés d'application en regard des articles concernant le deuil sont constatées depuis plusieurs années par toutes les unités administratives de l'organisation, et ce, malgré le fait que les conditions de travail de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan sont plus avantageuses que ce que prévoit le *Code canadien du travail*;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite permettre une plus grande latitude aux gestionnaires tout en proposant un maximum de jours de congé.

IL EST RÉSOLU de modifier la *Politique des conditions de travail* afin de permettre d'accorder un maximum de quatre jours de congé pour deuil aux employés régulier, aux cadres et aux employés occasionnels de l'organisation qui justifient trois mois de service continu et de permettre à ceux-ci de prendre ces congés au moment opportun.



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

8. BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

8.1 CHASSE RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES

M. Charles-Édouard Verreault fait une introduction du dossier et soumet la proposition suivante :

RÉSOLUTION N° 6091

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, tient à s'assurer d'une saine gestion et d'une transparence dans la gestion de ses avoirs;

CONSIDÉRANT QUE la chasse dans la Réserve faunique des Laurentides est une activité importante pour les Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT le bilan positif de cette activité pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE la rencontre du 7 mai 2015 a permis aux chasseurs présents de s'exprimer sur les modalités de chasse et que leurs préoccupations ont été prises en considération dans l'analyse du dossier.

IL EST RÉSOLU de poursuivre avec les modalités de chasse dans la Réserve faunique des Laurentides de l'an dernier, pour la saison 2015, soit d'offrir 54 zones pour 108 chasseurs, dont 21 zones peuvent être relayées à la sortie de la première équipe;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater la direction – Droits et protection du territoire pour assurer la mise en œuvre et le suivi de cette activité.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

9. RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

9.1 ENTENTE DE FINANCEMENT – PROGRAMME DE RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS DES PREMIÈRES NATIONS (CEPN)

M. Stéphane Germain fait une introduction du dossier et soumet la proposition suivante :

RÉSOLUTION N° 6092

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, partage la volonté d'améliorer les résultats scolaires des étudiants de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la direction – Éducation et main-d'œuvre a déposé une demande de financement pour le Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières Nations (PRSEPN) auprès du Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN);

CONSIDÉRANT QUE l'objectif global du programme est d'améliorer les résultats scolaires des étudiants des Premières Nations dans les réserves en mettant l'accent sur les domaines prioritaires suivants :

- La maîtrise de la lecture et de l'écriture;
- La maîtrise du calcul;
- La prévention;
- La rétention scolaire.

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'entente avec le Conseil en Éducation des Premières Nations pour le Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières Nations au montant de 110 480 \$ pour une période de 3 mois et de désigner la direction - Éducation et main-d'œuvre, à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et des autres documents relatifs à cette entente.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

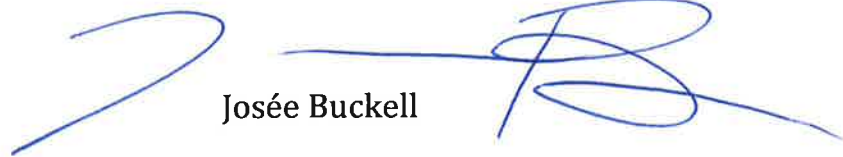


RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 9 h 55, proposée par M. Charles-Édouard Verreault appuyée de M. Patrick Courtois et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell